

HAÏTI

La protection des droits humains est essentielle pour la sécurité et la stabilité à long terme

Index AI : AMR 36/044/2004

ÉFAI

Mardi 1^{er} juin 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les inondations dévastatrices qui ont frappé Haïti la semaine dernière sont une raison de plus pour que la communauté internationale apporte une aide humanitaire et intervienne pour aider à résoudre la crise des droits humains dans le pays », a déclaré Amnesty International, aujourd'hui, mardi 1^{er} juin 2004.

L'insécurité et l'instabilité prolongée qui affectent Haïti sont enracinées dans une longue histoire d'inégalités économiques et sociales. La Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) devrait profiter de son mandat pour aider notamment le gouvernement haïtien à développer des programmes destinés à fournir les services de base (soins médicaux, alimentation, eau, installations sanitaires, etc.).

A la veille du transfert du pouvoir de la force multinationale intérimaire en Haïti (FMIH) à la MINUSTAH, la population haïtienne vit toujours dans la peur et dans l'insécurité, tandis que des groupes armés continuent à contrôler de fait la majorité du pays.

« Pour assurer la sécurité de la population civile à Haïti, la première étape consiste à procéder au désarmement des groupes armés et à rétablir l'état de droit », a affirmé Amnesty International. « Il est regrettable que ni le FMI ni le gouvernement intérimaire n'aient fait de réels efforts pour créer ou simplement proposer un programme de désarmement au niveau national. »

La priorité de la MINUSTAH doit être le désarmement, promis de longue date mais jamais réalisé. Le rétablissement d'un minimum de sécurité et d'une structure gouvernementale sont un préalable avant que la MINUSTAH ne traite les autres tâches qui lui sont imparties : aider le gouvernement intérimaire à rétablir la légalité et à reconstituer une police, des prisons et un système judiciaire.

« Un tel mandat suppose l'appui et l'engagement fort de la communauté internationale. Amnesty International exhorte tous les États membres des Nations unies, notamment les pays francophones, à fournir le plus rapidement possible les troupes et les policiers nécessaires pour assurer le succès de cette mission. »

La restauration d'un pouvoir judiciaire indépendant, la création d'une police et d'un système carcéral respectueux des droits humains doivent aussi constituer des priorités pour la MINUSTAH. Amnesty International craint que d'anciens militaires auteurs de violations des droits humains ne soient ou peut-être n'aient déjà été incorporés dans la police. La MINUSTAH doit veiller à ce que les antécédents des candidats à un poste de policier et celui des policiers déjà en fonction soient vérifiés le plus tôt possible, ceci pour éviter que la nouvelle police haïtienne ne comporte dans ses rangs des auteurs d'atteintes aux droits humains.

Toutes les atteintes aux droits humains qui ont eu lieu ou qui se déroulent encore aujourd'hui doivent faire le plus rapidement possible l'objet d'une enquête exhaustive et impartiale et leurs auteurs doivent être traduits en justice, ceci quels que soit leur position dans la société et leurs opinions politiques.

« La MINUSTAH doit manifester avec force et sans ambiguïté qu'elle ne tolérera pas l'impunité et qu'elle prend avec le plus grand sérieux son mandat de protéger et défendre les droits humains », a encore déclaré Amnesty International.

« La MINUSTAH a un rôle crucial à jouer en veillant à ce que le gouvernement intérimaire et les institutions et les groupes qui agissent dans le domaine des droits humains protègent effectivement ces droits, que les auteurs d'atteintes à ces droits soient tenus d'en répondre et que les victimes obtiennent réparation. »

Le fait d'avoir à répondre de ses actes doit s'étendre au personnel des Nations unies. La force multinationale intérimaire en Haïti aurait fait usage d'une force excessive et exercé des intimidations lors de fouilles ou d'arrestations. Aussi, Amnesty International a-t-elle demandé au commandement militaire des États-Unis et au FMI de mener des enquêtes complètes et impartiales sur ces allégations, ainsi que d'identifier et de réagir comme il le convient à l'égard des auteurs d'éventuelles atteintes aux droits humains.

« La MINUSTAH doit donner une place centrale à la défense et à la protection des droits humains, ce qui suppose le strict respect des normes internationales en matière de droits humains et de droit humanitaire international par ses propres troupes de maintien de la paix et de sa police civile », a conclu Amnesty International. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20

7413 5566, ou consulter le site
<http://www.amnesty.org>